

# Du Lac de Bethmale à l'Étang d'Ayes



Trace n° 47214682

Une randonnée proposée par P.O Express

Une randonnée époustouflante menant à l'Étang d'Ayes au départ du Lac de Bethmale en passant par le Cirque de Campuls et sa merveilleuse cascade.

<b>Durée</b>	5h 45	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	12,35 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	776 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	767 m	<b>Commune</b>	Bethmale (09800)
<b>Point haut</b>	1 727 m	<b>Région</b>	Pyrénées
<b>Point bas</b>	1 074 m		

## Description

Se garer sur le parking du Lac de Bethmale.

**(D/A)** Du parking (selon le parking sur lequel vous êtes garés), rejoindre la piste forestière de Campuls.

Prendre le sentier qui file plein Sud (avec un panneau vous déconseillant de suivre cet itinéraire en période hivernale). Grimper en sous-bois et réaliser quelques lacets avant de rejoindre la Route Forestière du Mount Ner.

**(1)** Ignorer le balisage Jaune vous indiquant de partir à droite afin de suivre la piste par la gauche. Atteindre une intersection.

**(2)** Abandonner la piste forestière afin de monter à gauche, en direction de l'Étang d'Ayes. Après un passage en sous-bois, retrouver un chemin plus large et l'emprunter à gauche. Après de faibles montées, les pentes s'accroissent au fur et à mesure par des lacets menant à la Cabane d'Eliet.

**(3)** Passer derrière celle-ci afin de continuer et atteindre le Col d'Auèdole (cote 1727).

**(4)** Profiter du merveilleux 360° que l'on rencontre ici avant d'entamer un petit kilomètre de descente sur le GR®10 en direction de l'Étang d'Ayes.

**Attention, cette portion était assez compliquée lors de la réalisation de cette randonnée en cette période hivernale (24 mars) avec pas mal de verglas.** Rejoindre une intersection.

**(5)** Continuer Sud-Ouest jusqu'à l'Étang d'Ayes (qui était gelé lors de la réalisation de cette randonnée).

**(6)** Revenir à l'intersection précédente.

**(5)** Prendre à gauche la direction de Campuls. **Prudence** sur la descente avec des pourcentages de pente élevés notamment lors des lacets rencontrés. Atteindre la Cabane de Campuls et sa merveilleuse cascade, qui se trouve à quelques dizaines de mètres au Sud de la cabane.

**(7)** Emprunter la piste forestière au Nord-Ouest sur plusieurs kilomètres. Dépasser le parking du Mount Ner et retrouver, plus loin, une intersection déjà passée à l'aller.

**(2)** Poursuivre tout droit jusqu'à la bifurcation initiale.

**(1)** Prendre à droite sur le chemin et refaire le trajet aller en sens inverse pour retrouver le parking **(D/A)**.

- Sinon rester sur la piste forestière et rejoindre ainsi le parking du départ.

## Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://youtu.be/8yNQVXONc24>

**Attention** : randonnée réalisée fin mars donc quelques parties enneigées voire verglacées surtout entre **(4)** et **(5)**.

**(6)** Étang d'Ayes encore gelé lors de la réalisation de cette randonnée.

**(3)** La Cabane d'Eliet est ouverte au public.

**Variante** : au retour, au WP**(1)**, on peut choisir de rester sur la piste forestière pour rejoindre le parking mais cela rallongera la randonnée.

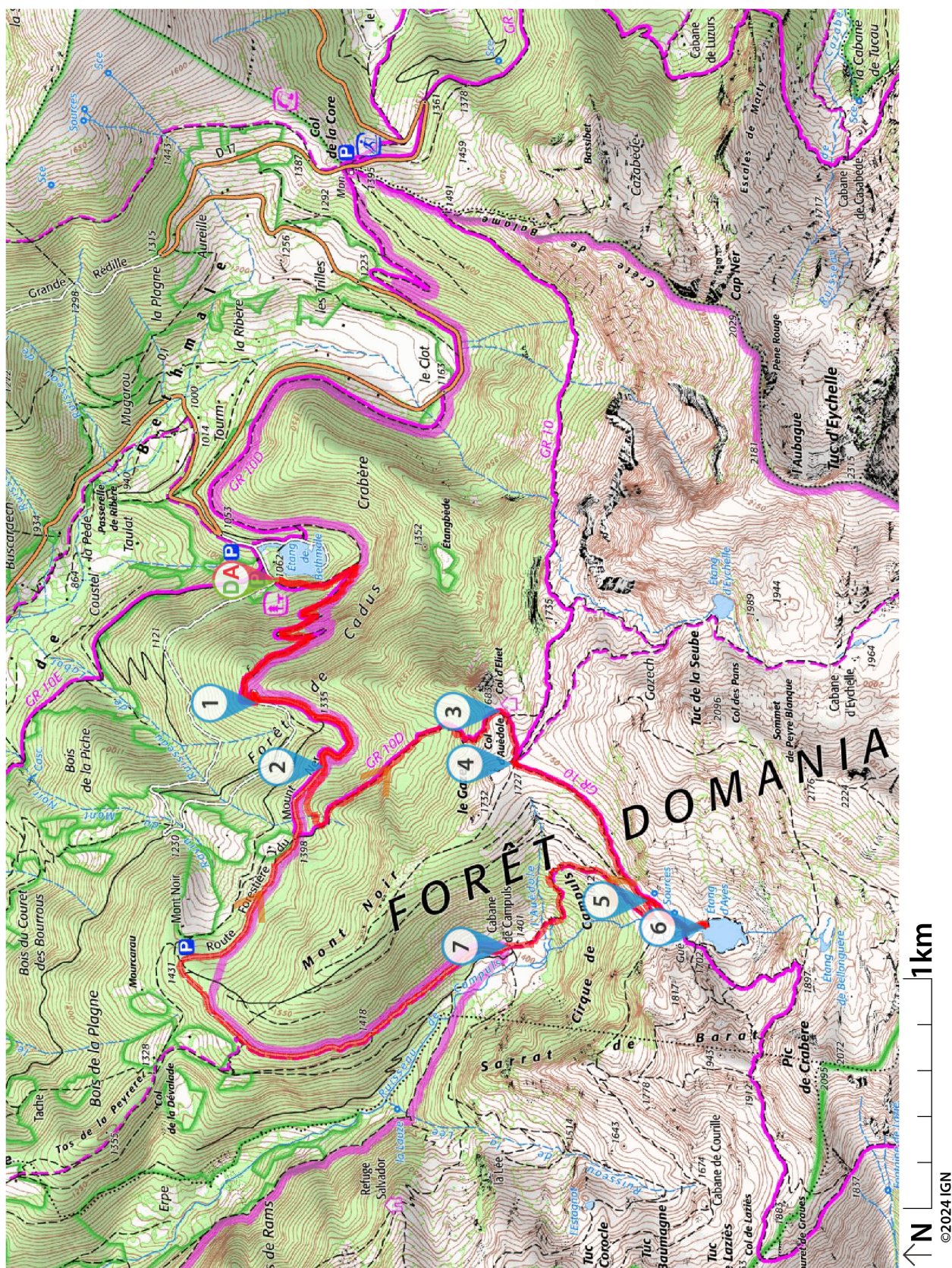
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-du-lac-de-bethmale-a-l-etang-d-ayes-2/>

## Points de passages

- D/A Parking - Lac de Bethmane**  
N 42.861561° / E 1.082893° - alt. 1 074 m - km 0
- 1 Bifurcation sur Route Forestière du Mount Ner - Lac de Bethmane**  
N 42.8624° / E 1.076316° - alt. 1 302 m - km 1.6
- 2 Carrefour de la boucle**  
N 42.859775° / E 1.072936° - alt. 1 370 m - km 2.4
- 3 Cabane d'Eliet**  
N 42.852895° / E 1.075887° - alt. 1 675 m - km 3.84
- 4 - Col d'Auèdole (1727m)**  
N 42.852406° / E 1.073088° - alt. 1 725 m - km 4.11
- 5 Intersection. A/R à l'étang**  
N 42.847085° / E 1.065794° - alt. 1 674 m - km 5.07
- 6 - Étang d'Ayes**  
N 42.844863° / E 1.064345° - alt. 1 700 m - km 5.4
- 7 - Cabane du Campuls**  
N 42.852603° / E 1.063357° - alt. 1 406 m - km 6.94
- D/A Parking - Lac de Bethmane**  
N 42.861726° / E 1.082847° - alt. 1 074 m - km 12.34



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**